



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-39
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2024

L'an Deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de février à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 23

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Madame Laurence TRIGNAN - et Messieurs Luc RETAIL –Xavier COLONNA – Stéphane BURGIO – Daniel LIVON – Jean-Claude AUSTRY qui étaient excusés et avaient donné procuration.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : APPROBATION

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1, L.332-14 et L.332-8

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 février 2024,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois permanents à temps complet et à temps non complet de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique

Des postes ont été libérés (avancements de grade, départ d'agents à la retraite, grades non utilisés suite aux recrutements) et ne sont plus utiles au fonctionnement des services et doivent donc être supprimés.

Les postes à supprimer sont les suivants :

Postes à temps complet :

- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe
- 1 poste de gardien-brigadier

Suite aux recrutements, suppression des postes non utilisés :

Postes à temps complet

- 1 poste au grade d'adjoint administratif concernant l'emploi d'officier d'état civil
- 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe concernant l'emploi d'officier d'état civil

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

12 7 FEV. 2024

ID : 013-211300215-20240221-DEL202439-DE

110. 73* 1 poste au grade d'agent de maîtrise principal conc
travaux et coordonnateur des services opérationne
techniques

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

À la majorité,
avec : 22 voix Pour et 7 Abstentions : Daniel LIVON – Jean-Claude AUSTRY – Michèle
CHIARADIA – Arnaud MONTAGNAC - Jean-Christophe TRAPY – Déborah MICHEL -
Jean-François MARZA

Décide de créer le poste d'adjoint technique et de supprimer les postes énoncés ci-dessus ;
Approuve le tableau des effectifs actualisé joint en annexe ;
Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune au chapitre 012 ;
Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités administratives consécutives à la mise à
jour du tableau des effectifs du personnel communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens »
accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER